

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 octobre 2021

TENSIONS SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES : LE COMITÉ DE CRISE DU BTP APPELLE LES ACTEURS DE LA FILIÈRE À UNE FORTE MOBILISATION AFIN D'EN ATTÉNUER LES EFFETS

Le Médiateur des entreprises réunit à nouveau les acteurs de la filière BTP dans un contexte de tension sur les approvisionnements et les prix des matières premières. Créé en juin dernier par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée au Logement, et Alain Griset, ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, et présidé par Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, ce comité traite des comportements « non solidaires » et aide à qualifier les bonnes pratiques au sein de la filière BTP.

Dans un contexte de difficulté d'approvisionnement et de flambée des coûts des matières premières, le comité de crise du BTP a été mis en place pour corriger les comportements des acteurs structurants de la filière qui mettent en difficulté avérée des entreprises ou des chantiers. Il s'inscrit dans la volonté d'assurer la solidarité économique et d'atténuer l'impact de cette crise sur l'ensemble de la chaîne. La création de ce comité a été accueillie favorablement par l'ensemble des acteurs de la filière du BTP qui ont tous accepté d'entamer le dialogue et de trouver ensemble les solutions adéquates¹. Véritable lieu de partage d'information, il présente une photographie instantanée de la situation. Cela lui permet de réagir rapidement et de manière adaptée en concertation avec les acteurs de la filière.

Depuis sa première réunion le 30 juin 2021, le comité de crise constate, dans un sens favorable, de certains comportements anormaux du fait même de sa création. Certaines organisations professionnelles ont également pu faire remonter des pratiques vertueuses. Cependant, la mobilisation de tous les acteurs de la chaîne est encore nécessaire, alors que des tensions sont toujours à l'oeuvre.

Les membres du comité de crise lancent donc un appel à tous les acteurs du secteur (industriels, transformateurs, maîtres d'ouvrage, distributeurs et entreprises de travaux) afin qu'ils fassent remonter, via leurs organisations professionnelles, les informations relatives à des comportements non solidaires et des bonnes pratiques qui pourront ainsi être partagées et valorisées.

¹ Le comité réunit le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME), l'Union des entreprises de proximité (U2P), la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), la Fédération Nationale des Travaux Public (FNTP), la Chambre Nationale de l'Artisanat des Travaux publics et Paysagistes (CNATP), l'Association française des industries des produits de construction (AIMCC), la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC), la Confédération française du commerce de Gros et International (CGI), la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC), l'Organisation des Coopératives d'achat des artisans du bâtiment (ORCAB), l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) et la Fédération Promoteurs Immobiliers (FPI). / CSF Bois, CSF Mines et métallurgie

En parallèle de ce comité, les ministres ont demandé au Médiateur des entreprises de mettre en place une médiation de filière pour identifier les bonnes pratiques permettant d'améliorer les relations entre acteurs de cette filière. Des échanges coordonnés par un médiateur national dédié ont été menés cet été afin d'identifier les enjeux clés ainsi que les pistes d'amélioration sur lesquelles les acteurs de cette filière pourront engager leur réflexion collective. Après consultation de l'ensemble des acteurs de la filière, celle-ci a été lancée le 5 octobre.

Enfin, le dispositif de médiation gratuit et confidentiel, proposé par le Médiateur des entreprises sur son site mediateur-des-entreprises.fr constitue une solution de recours possible pour tous les différends auxquels les acteurs du BTP peuvent être confrontés au quotidien.

Bruno Le Maire a déclaré : « *Nous appelons tous les acteurs de la profession à faire preuve de solidarité et d'esprit collectif. L'Etat et les collectivités locales doivent y prendre toute leur part : j'ai demandé aux acheteurs publics de l'État à ne pas appliquer de pénalités à l'encontre d'une entreprise qui fait face à des difficultés d'approvisionnement. La mise en place de ce comité de crise contribue à résoudre ces situations anormales et à veiller au respect des relations équilibrées entre clients et fournisseurs* »

Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises et président du comité de crise du BTP, déclare : « *la mise en place de ce comité de crise est la démonstration opérationnelle de la solidarité entre acteurs économiques de la même filière. Son objectif final est de comprendre ce qui ne fonctionne pas actuellement et de manière générale dans cette filière afin d'y remédier et de proposer une solution sur le long terme. En intervenant de manière confidentielle auprès des acteurs concernés, notre action a pour objectif de corriger au fur et à mesure les comportements déviants et ainsi apaiser autant que possible les tensions.* »

A propos du Médiateur des entreprises :

Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Économie, Finances et de la Relance, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients fournisseurs, au service de l'économie. Il intervient également dans le domaine de l'innovation. Son réseau est présent dans toutes les régions. La saisine s'effectue depuis le site <http://www.mediateur-des-entreprises.fr>

Contact presse

Médiateur des entreprises

Steve Le Mentec

Tél : 01 53 17 87 83 - 06 61 58 83 77

Mél : steve.le-mentec@finances.gouv.fr

Paulina Ciucka-Laurent

Tél : 01 53 17 87 97 - 06 11 14 58 46

Mél : paulina.ciucka-laurent@finances.gouv.fr